



## Procès-Verbal Commission Régionale Futsal

### Réunion du lundi 16 septembre 2019

*Présents : MM. Eric BERTIN, Dominique D'AGOSTINO, Roland BROUAT, Jacky BLANCARD, Luc ROUX, Yves BEGON.*

*Excusés : Mme Chrystelle PEYRARD, MM. Sébastien DULAC, Manuel DA CRUZ, Emmanuel BONTRON*

### F.M.I. (Feuille de Match Informatisée)

Une nouvelle version 3.9.0 de la F.M.I. (traitement des bugs : écrans bleus, erreur au moment des signatures d'après-match) est disponible sur les différents stores. Son utilisation est désormais fortement recommandée.

Dans le cadre de la préparation des compétitions, les correspondants des clubs sont invités à prendre connaissance de l'article paru sur le site internet de la LAuRAFoot (suivre le lien : [FMI, faire vos vérifications avant la reprise](#)) et de procéder aux vérifications indispensables.

### COUPE DE FRANCE FUTSAL 2019-2020

La Commission Fédérale du Futsal a déterminé le nombre de qualifiés en 32èmes de finale affecté aux Ligues.

Cette saison, la LAuRAFoot aura 6 clubs qualifiés pour la compétition propre nationale qui débutera le 09 février 2020.

### 1<sup>er</sup> TOUR REGIONAL DE LA COUPE DE FRANCE FUTSAL

**SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2019** à 18h00 au gymnase des clubs 1ers nommés.

CLUBS RECEVANTS		CLUBS VISITEURS	
affiliation	LIBELLE CLUB	affiliation	LIBELLE CLUB
582590	LEMPDES-SPORTS	582731	CLERMONT METROPOLE
550619	NEXERETE F.S. 38	581081	R.C.A. FUTSAL
524491	U.S. OUEST LYONNAIS	549799	FOOT SALLE CIVRIEUX
550893	PAYS VOIRONNAIS F.	582073	FUTSALL DES GEANTS
582615	FUTSAL CLUB DU FOREZ	580477	FUTSAL ANDREZIEUX
563893	A.C. D'OULLINS	563771	SUD AZERGUES FOOT
523208	BARBIERES B.R.M.	580873	Ent. S. NORD DROME
564069	SPORTING CLUB DE LA REVOLEE	590632	EXCELSIOR GRIGNY
513735	F.C. CROIX ROUSSE	564050	TEAM BEL-AIR
590456	LYON 6	590655	NOUVELLE GENERATION

581535	L'ARBRE DE VIE	563851	ESPOIR FUTSAL 38
525631	A.L. MIONS	523650	F.C. DE LIMONEST
552540	FUTSAL COTIERE AIN	590486	FUTSAL LAC ANNECY
582053	R.C. VIRIEU FUTSAL	582738	FUTSAL BOURGET UNITED

## CHAMPIONNATS FUTSAL SENIORS 2019-2020

---

### Rappel :

\* en Futsal R1 : une poule unique à 12 équipes (1<sup>ère</sup> journée : 15 septembre 2019)

\* en Futsal R2 : deux poules de 10 équipes (1<sup>ère</sup> journée : 22 septembre 2019)

### Situation des engagements en R2 – Poule B :

Retraits de :

#### \* L'ODYSSEE :

Lors de sa réunion en date du 29 juillet 2019, la Commission a acté le refus (du 15 juillet 2019) de L'ODYSSEE de s'engager cette saison en championnat régional.

#### \* F.C. VALENCE :

Par mail en date du 05 septembre 2019, VALENCE F.C. a avisé la Ligue que faute de joueurs il se retirait de la compétition.

La composition des poules pour la saison 2019-2020 ayant été publiée lors des réunions des 08 et 29 juillet 2019, la Commission regrette cette décision tardive et en prend acte. Constatant que le club avait un délai largement important pour en informer la Ligue et qu'une telle situation est pénalisante pour les autres clubs de la poule, la Commission décide de considérer cette équipe forfait général pour 2019-2020.

En conséquence, initialement prévue à 10 équipes et suite à ces deux retraits, cette poule B en R2 est réduite à 8.

### Obligations

Application dès la saison 2019-2020 des obligations votées à l'Assemblée Générale du 15 décembre 2018 à Lyon :

#### 1 – Statut de l'arbitrage :

Se conformer aux dispositions fixées au statut de l'arbitrage

#### 2 – Statut des éducateurs et entraîneurs du Football :

Se conformer aux dispositions prévues au statut des éducateurs et entraîneurs du football.

#### 3 – Référents sécurité Futsal :

Disposer au sein du club d'au moins de **2 référents sécurité Futsal licenciés** ayant suivi la formation de référents sécurité avant le 15 juillet de la saison.

Par la voie du site internet de la Ligue, la Commission Régionale des Compétitions Futsal informe avant le 30 septembre, les clubs qui ne sont pas en règle avec l'obligation de disposer de deux référents sécurité futsal, des sanctions financières et/ou sportives (voir ci-dessous) qui seront applicables en cas de non-régularisation de la situation au 31 janvier suivant.

La ligue disposera ensuite jusqu'au 15 juin pour publier la liste définitive des clubs en infraction et les sanctions applicables, notamment les amendes et le nombre de joueurs mutés en moins pour la saison suivante.

**Sanctions financières**, par référent sécurité manquant :

- Première saison d'infraction : 50 Euros en Futsal R1 et Futsal R2.
- Deuxième saison d'infraction : amendes doublées,
- Troisième saison d'infraction : amendes triplées
- Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

**Sanctions sportives** (valables durant toute la saison), pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juillet :

- Club en première année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, d'une unité.

- Club en deuxième année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, de deux unités.

- Club en troisième année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée, est diminué pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit. Cette mesure ne concerne pas les joueurs mutés supplémentaires autorisés en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux de la F.F.F. Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

**Attention** : ces sanctions sont cumulables avec celles prévues par le Statut de l'Arbitrage et la liste préventive des clubs en infraction sera publiée au 30 septembre.

Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :

- a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison,
- b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.

Par ailleurs, l'un au moins de ces deux référents sécurité **devra être présent** au gymnase pour chaque rencontre à domicile et être inscrit sur la feuille de match.

En cas de non-respect de cette obligation, des sanctions financières et sportives seront appliquées.

**Sanction financière, par match disputé en situation irrégulière :**

50 euros pour le Futsal R1 et le Futsal R2

**Sanctions sportives :**

Après 4 rencontres disputées en situation d'infraction, la Commission Régionale Futsal peut infliger – en sus des amendes – une sanction sportive au club fautif par un **retrait d'1 point par match** disputé en situation irrégulière.

Avant toute application des sanctions financières ou sportive, la Commission Régionale Futsal apprécie le motif d'indisponibilité du référent sécurité.

Les clubs sont tenus d'avertir ladite commission, par écrit, des absences de leur(s) référent(s) sécurité.

**4 – Equipe réserve :**

Avoir une équipe réserve participant à un championnat Futsal de Ligue ou de District et terminant le championnat

A défaut de satisfaire à cette obligation, l'équipe sera rétrogradée la saison suivante dans la division immédiatement inférieure à celle pour laquelle il aurait été sportivement qualifié eu égard à la place obtenue dans le classement à l'issue de la saison.

#### 5 – Gymnase :

Utiliser des gymnases classés en Niveau 3 pour le Futsal R1 et en Niveau 4 pour le Futsal R2.

### **CALENDRIER SPORTIF 2019-2020**

---

Le calendrier sportif de la saison 2019-2020 est publié sur le site internet de la Ligue.

Les clubs sont invités à en prendre connaissance.

### **COUPE REGIONALE SENIORS FUTSAL (Georges VERNET)**

---

La Coupe Régionale Georges VERNET est ouverte aux équipes prenant part aux championnats régionaux seniors Futsal. L'engagement est obligatoire mais limité à une équipe par Club.

Le 1<sup>er</sup> tour de la Coupe est prévu le 15 décembre 2019.

### **PROJET D'UNIFORMISATION DES COUPES REGIONALES**

---

Rappel de la situation de la saison dernière au niveau régional :

- Secteur Ouest :  
Au niveau féminin : une journée finale en Seniors F et en U15 F qui regroupait les 4 vainqueurs des coupes départementales.  
Au niveau des Jeunes : A l'issue de trois journées régionales en U15 et en U18 pour les clubs de Ligue, une finale était disputée par les meilleures équipes.
- Secteur Est :  
Sur le même week-end :
  - journée finale le samedi pour les U13, U15 et U17
  - journée finale le dimanche pour U15F et Seniors F.

Constat : les situations sont très différentes selon les Districts et selon les sensibilités pour le développement de la pratique du Futsal.

S'appuyant sur la réflexion menée lors de sa réunion du 27 mai 2019, la Commission régionale retient le projet d'organiser sur un même week-end une seule finale régionale par catégorie (U13, U15 et U18 le samedi, U15 F et Seniors F le dimanche) regroupant chacune 6 équipes issues de finales départementales. Ce projet sera soumis à l'approbation du Conseil de Ligue et/ou du Bureau Plénier.

Reste à définir les modalités préliminaires pour déterminer les clubs participants à la finale régionale et un règlement de cette épreuve en LIGUE.

### **COURRIER DES CLUBS (Horaires)**

---

#### **FUTSAL R1** –

##### **\* M.D.A. –**

En application de la sanction confirmée par la Commission Supérieure d'Appel en date du 03 juillet 2019, le match n° 23596 ;1 : MONTS D'OR AZERGUES FOOT / CLERMONT L'OUVERTURE se déroulera le samedi 21 septembre 2019 à 16h00 au gymnase de Chatillon d'Azergues ;

### \* CLERMONT L'OUVERTURE

Tous les matchs à domicile se disputeront le dimanche à 18h00 au gymnase André Autun de Clermont-Ferrand (sauf ceux des deux dernières journées de championnat).

### \* CONDRIEU FUTSAL CLUB

Le match n° 23597.1 : CONDRIEU FUTSAL CLUB / MARTELCALUIRE (2) se disputera le dimanche 06 octobre 2019 à 18h00 au gymnase Georges André des Roches de Condrieu.

Le match n° 23609.1 : CONDRIEU FUTSAL CLUB / JOGA CLERMONT se disputera le dimanche 20 octobre 2019 à 18h00 au gymnase Georges André des Roches de Condrieu.

Le match n° 23621.1 : CONDRIEU FUTSAL CLUB / VAULX EN VELIN FUTSAL se disputera le dimanche 24 Novembre 2019 à 18h00 au gymnase Georges André des Roches de Condrieu.

### \* M.D.A. –

Tous les matchs à domicile se disputeront le dimanche à 16h00 (sauf ceux des deux dernières journées de championnat).

### \* A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN

Tous les matchs à domicile se disputeront le samedi à 17h00 au gymnase Blondin (sauf ceux des deux dernières journées de championnat).

### \* VENISSIEUX F.C.

Le match n° 52834.1 se disputera le samedi 02 novembre 2019 à 19h45 au Gymnase Ostermeyer à Venissieux.

### \* VIE ET PARTAGE

Tous les matchs à domicile se disputeront le samedi à 20h00 au gymnase Jean Vilar d'Echirolles (sauf ceux des dernières journées de championnat).

### FUTSAL R2 – Poule A :

\* **PLCQ FUTSAL CLUB** – Le lieu du match n° 23653.1 : PLCQ FUTSAL CLUB / FUTSAL COURNON est inversé et se déroulera le dimanche 22 septembre 2019 à 18h30 au gymnase Gardet de Cournon.

### FUTSAL R2 – Poule B

#### \* RACING CLUB ALPIN FUTSAL

Tous les matchs à domicile se disputeront le dimanche à 18h00 au gymnase du Vergeron à Moirans.

#### \* SUD AZERGUES FOOT

Tous les matchs à domicile se disputeront le dimanche à 18h00 au Gymnase du Collège de Chatillon d'Azergues

## **REUNION DES CLUBS FUTSAL**

Les clubs Futsal disputant un championnat régional Seniors (R1 et R2) ont été conviés à participer à la traditionnelle réunion d'informations de rentrée. Celle-ci se déroule en fin d'après-midi ce **lundi 16 septembre 2019** à 18h30 au siège de la Ligue à LYON (Tola Vologe)

## **FORMATION REFERENTS SECURITE FUTSAL**

Afin de permettre aux clubs de se conformer au plus vite à l'obligation de disposer au sein de leur club au minimum de deux référents sécurité Futsal licenciés, une session de formation référents sécurité se déroulera le **samedi 21 septembre 2019** à LYON (Tola-Vologe) à partir de 9h00.

Actuellement, 39 personnes se sont inscrites pour suivre cette formation.

La Commission Régionale Futsal sera représentée par Eric BERTIN

## **AMENDES**

---

\* **Forfait général** : Amende de 600 euros.

En R2 Poule B : F.C. VALENCE (552755)

\* **Référent Sécurité** (absence de la présence au moins d'un référent sécurité licencié et ayant suivi la formation ad hoc) : Amende de 50 euros

CLERMONT L'OUVERTURE (554468) – match n° 23589.1

CALUIRE FUTSAL F.C. (590349) – match n° 23588.1

## **PROCHAINES REUNIONS**

---

\* **Lundi 14 octobre 2019** à 16h00 à Tola-Vologe.

\* **Lundi 18 novembre 2019** à 16h00 à Tola-Vologe.

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Eric BERTIN,

Président